Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260622-2026_06_22_074-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

VILLE D'ERGUÉ-GABÉRIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

Rapporteur : Annie DESTAILLATS

DÉLIBÉRATION n°2026-074 – INITIATION À LA LANGUE BRETONNE DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES – ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

L'An deux mil vingt-six, le vingt-deux juin, les membres du Conseil municipal de la commune d'Ergué-Gabéric se sont réunis en séance à 19 h 00, à la salle des mariages, sur la convocation qui leur a été donnée le seize juin, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 26 Absents : 3 Votants : 29

Etaient présents : M. Damien ABOLIVIER, Mme Marie-Laure LE MEUR, M. Michel HOSTIOU, Mme Hatice DEMIR, M. Eric GUÉGUEN, Mme Anne PÉRENNES, M. Cédric PATINEC, M. Pierre-André LE JEUNE, M. René BIZIEN, Mme Annie DESTAILLATS, Mme Ghislaine KERGOAT, M. Claude MARCHAND, M. Frantz DASIVLA, M. Jean-Michel MOULLEC, Mme Stéphanie LE CREN, M. Florian HERRY, M. Ludovic DERRIEN, Mme Cécile LE COSSEC, M. Christophe COSMAO, M. Damien JÉGOU, Mme Coralie HUITRIC, Mme Audrey CAPITAINE, Mme Jasmine FUTCHER, Mme Marine THOMAS, M. Paul MONFORT, M. Killian LE GALL

Etaient absents :
Mme Béatrice MONCUS, excusée, qui a donné pouvoir à M. Michel HOSTIOU
Mme Gwenn PÉRENNES, excusée, qui a donné pouvoir à M. Damien JÉGOU
Mme Virginie LE CORRE, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure LE MEUR

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie LE CREN

♦♦♦

Depuis plusieurs années, le Conseil départemental et la Direction académique des Services de l'Éducation œuvrent de manière active pour que les jeunes finistériens et finistériennes qui ne poursuivent pas une scolarité bilingue puissent bénéficier le plus largement possible d'une initiation à la langue bretonne dans le cadre du temps scolaire.

Après concertation avec la Direction départementale des services de l'Éducation nationale, le Conseil départemental du Finistère propose aux communes de co-financer avec la Région ce dispositif pour l'année scolaire 2026-2027.

Cette action consiste en un enseignement, dispensé par l'association MERVENT, basé sur 30 heures d'intervention par classe et par année scolaire. Huit classes sont concernées sur la commune (groupe scolaire du Rouillen, école maternelle Les petites feuilles, école élémentaire du bourg).

Pour l'année 2026-2027, la participation financière restant à la charge de la Ville, après déduction de la participation du Département, s'élève à 6 080 **€.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'AUTORISER** le versement de la participation financière de la Ville pour l'année scolaire 2026-2027.

Le Maire,
Damien ABOLIVIER

MAIRIE DE ERGUE-GABERIC 29500